

ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2024/ 317

Interdiction de stationnement,
Occupation du domaine public,

Le vendredi 28 Juin 2024,

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison d'une intervention Gaz, par la société GRDF, il est nécessaire d'interdire le stationnement au droit du 1 Square des Etats-Unis,

ARRÊTONS

Article 1 : Le stationnement de véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant sur 2 places, au droit du 1 Square des Etats-Unis, le vendredi 28 Juin 2024.

Article 2 : La société GRDF est autorisée à intervenir sur le domaine public, au droit du 31 Rue Vieille de Paris, le vendredi 28 Juin 2024.

Article 3 : La société GRDF se conformera aux prescriptions du manuel du chef de chantier pour la mise en place de son balisage et aux prescriptions techniques formulées.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 5 : La société IDEX est responsable de la mise en place et du maintien de tout le balisage adéquat durant le chantier.

Article 6 : Les panneaux de stationnement interdit seront mis en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 7 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
 - Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 25 JUIN 2024

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation,



Daniel GUEDRAS
4^{ème} Adjoint au MAire